

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE: Un an fr. 9.— (avec Bulletin officiel fr. 12.50)

ETRANGER: 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)

(Expédition des 3 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de chèques postaux II c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Corps 7)

Canton: 20 ct.; Suisse: 25 ct.; Etranger: 30 ct. la ligne

RÉCLAMES: 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

La morale du triomphe

Si je ne me trompe, c'est quarante huit heures que l'on concède à un condamné pour maudire ses juges. C'est assez de l'équivalent aux vainqueurs pour chanter leur triomphe aux oreilles des vaincus. Aussi, ce délai étant largement écoulé, le moment nous semble-t-il venu d'envisager plutôt ce que nous avons à faire de notre victoire, car il serait par trop commode d'enfanter, si l'on n'avait cure de l'avenir de sa descendance.

Parmi les griefs que les adversaires opposaient à l'acceptation de notre entrée dans la Société des Nations, un seul nous a paru de quelque portée. Non pas qu'il fut plus substantiel qu'aucun autre, au contraire. Mais rien ne pénètre plus aisément dans l'âme des foules que le doute. Or, l'argumentation des ennemis du peuple pivotait uniquement sur l'axe de la négation et du scepticisme: « La Société des Nations n'avait pas encore réussi à nous donner le plus léger échantillon de son activité, de son ascendant moral, de sa bonne entente, de sa résolution, de son désir de bien faire »

Et ces messieurs invoquaient des exemples faciles, car ils avaient garde de tenir compte que l'enfant qui vient de naître hésite, conçoit mal et se tâte pour savoir s'il est complet. Or, la Société des Nations n'en est qu'à l'état embryonnaire, la paralysie qui a frappé les Etats-Unis lui fut le premier obstacle; les tâtonnements et les incertitudes de la Suisse, auxquels nous venons à peine de mettre fin, lui en furent un autre. On évitait également de tenir compte que les conditions de la paix ne sont pas encore définitives et que les haines ont d'autant plus de peine à s'apaiser qu'à peu près seuls les belligérents de l'Entente y avaient jusqu'ici adhéré résolument. Nul n'aurait eu, sans eux, l'idée d'un Etat qui entend être admis membre fondateur et qui avant même d'entrer parmi ses pairs les cribles de reproches parce qu'ils n'ont pas avancé suffisamment l'ouvrage.

Mais à quoi bon songer à rétorquer les arguments de monsieur Grichard, pour qui il faut qu'une porte soit à la fois ouverte et fermée? Pourquoi discuter avec ceux qui, depuis le début de la guerre, ont abusé des ripostes négatives d'écoliers telles que: « C'est rien mieux toi!... Toi aussi!... Pas plus que toi! » Une paire de raquettes ferait bien mieux leur affaire que nos controverses.

Pour ce qui est des socialistes, que nous avons souvent approuvés ou défendus lorsqu'ils s'attachèrent à élever des réclamations objectivement justifiées, le débat est tout aussi simple puisque ce n'est pas à la Ligue elle-même qu'ils en ont, mais à ses artisans. C'est, disent quelques-uns, « parce que c'est l'œuvre de Clémenceau » — qui, on le sait, n'en fut jamais très enthousiaste — ou « parce qu'elle

est faite par les gouvernements en non par les peuples » J. mais ânes ne mirent tant d'effort à braire que s'ils refusaient de tremper le museau c'était par simple entêtement.

Mais, précisément parce que ces ergotages sans valeur ont pu porter non seulement sur ceux qui estiment avec la *Tagwacht* de Berne que pour être bon socialiste il faut cesser d'être homme, mais aussi sur quelques esprits indécis ou insuffisamment renseignés, précisément pour cela, disons-nous, il importe que le Conseil de la Société s'achemine d'un pas résolu vers ses buts essentiels. Il ne s'agit pas uniquement de confondre des Wille, des Debrit et des Knellwölfi, qui font décidément un trio inconfondable, mais de détromper ceux qui par eux furent trompés et ce qui importe infiniment plus encore, de réveiller la foi des autres peuples en même temps que la nôtre.

Au surplus, convient-il de ne pas trop généraliser à propos de socialistes. Dans la Suisse romande, la plupart ont rejeté le conseil de plonger le pays dans une situation irréparable par simple satisfaction de dépit. Le fait est attesté par les résultats de Neuchâtel, de Genève, surtout du canton de Vaud et en partie par ceux du Bas-Valais. Et si un simple détracteur se lève pour contester l'exactitude de notre remarque qu'il lise plutôt, avant de songer à nous confondre, le *Berner Tagwacht* de lundi, où un certain Robert Grimm les fustige d'importance: *Le Parti, dit-il, doit on en déduire que la mentalité révolutionnaire de ces ouvriers est peu développée.*

Vous entendez, messieurs! Pour M. Grimm comme pour tous les autoritaires il n'est qu'un dilemme: se soumettre à son mot d'ordre ou accepter l'humiliation d'être un ramassis de crétiens. En Valais, où nous sommes accoutumés à des qualifications semblables, les sociaux préfèrent passer par le mépris de M. Grimm que sous sa férule.

Et maintenant que nous voilà dedans, travaillons à nous aménager, disposons, ornons notre demeure nouvelle. Elle nous semblera quelque peu vaste, quelque peu disproportionnée à nos forces, peut-être même à nos besoins et à nos exigences. Qu'importe! Arrangeons-nous à y tenir notre place. N'acceptons pas qu'on nous la fasse trop petite. Faisons-y valoir notre raison d'être. Représentons-nous et représentons surtout à nos nouveaux Confédérés que nous avons sous les yeux l'image indélébile d'une Confédération de six siècles d'existence, dont patiemment nos pères ont réussi à agréger les molécules et dont nous avons réussi à former un bloc harmonieux et indivisible. L. C.

Si vous saviez mettre en relief l'importance que les nouvelles de votre magasin ont pour celui qui doit devenir votre client, vous feriez bientôt de lui un client réel et fidèle. Naturellement, quand nous disons lui, c'est elle que nous devrions dire dans bien des cas.

Grand Conseil

Séance du 18 mai 1920

Présidence de M. G. Tabin, 1er vice-président

Lecture est faite d'une lettre de M. le président du Grand-Conseil aujourd'hui absent, donnant sa démission de vice-président et de membre du Conseil d'administration de la Banque cantonale.

Fonctionnaires et employés attachés aux bureaux de l'Etat

Les modifications proposées par le Conseil d'Etat au règlement du 5 novembre 1918, aux traitements des fonctionnaires et employés d'Etat, sont présentées à la Haute Assemblée par MM. Couchepin et Ig. Zen-Ruffinen. Le rapport français est semé de saillies pittoresques qui égaient (ou effarent) l'assemblée et qui sont de tradition chez M. Couchepin.

Il relève l'exorde que quelques passages de la requête des fonctionnaires et employés d'Etat, que signe leur président corporatif M. André de Rivez, cette requête souligne la surprise des réclamants de l'accueil renfrogné du Grand Conseil à leur précédente revendication de novembre 1919. Elle fait intervenir à l'appui de ses prétentions l'échelle des traitements du Tessin et des Grisons et invoque même l'encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII.

Nous croyons intéressant de mettre en regard les chiffres réclamés par les fonctionnaires et les propositions du Conseil d'Etat adoptées par le Grand Conseil sauf une légère modification restrictive à la première classe où le maximum de 4.000 a été abaissé à 3.400 francs.

| Classes | Exigences du personnel | Chiffres votés par le Grand Conseil |
|---------|------------------------|-------------------------------------|
| I | 4.000 — 5.000 | I 2.500 — 3.400 |
| II | 4.700 — 6.200 | II 3.500 — 5.000 |
| III | 5.400 — 6.900 | III 4.500 — 6.000 |
| IV | 6.100 — 7.600 | IV 5.500 — 7.000 |
| V | 6.800 — 8.300 | V 6.000 — 7.500 |
| VI | 7.500 — 9.000 | VI 6.500 — 8.000 |
| | | VII 7.000 — 9.000 |

Le décret remanie partiellement les classes de fonctionnaires et employés. Il en crée une septième, où les fonctionnaires supérieurs ne peuvent avoir accès que s'ils sont au bénéfice d'un diplôme fédéral ou équivalent.

De 1898 à 1912 les traitements des employés d'Etat allaient de 1.000 à 4.000 francs. En 1913 les chiffres extrêmes étaient 1.600 et 4.500, en 1918 on avait porté ces traitements de 2.400 à 6.500 francs. Des allocations supplémentaires avait été votées en novembre dernier. Les chiffres qu'on vient d'adopter constituent un grand relèvement des traitements dont les intéressés peuvent être satisfaits quoique on n'ai pas donné droit à toutes leurs prétentions.

Des augmentations triennales de 300 francs pour les six premières classes et 400 pour la septième sont en outre prévues.

Pour les déplacements des fonctionnaires le Grand Conseil n'a pas voulu des tarifs fixes proposés par le Conseil d'Etat mais seulement tenir compte des dépenses effectives justifiées.

Les employés que leurs cinquante ans révolus ne permettront pas de se mettre au bénéfice de la Caisse de retraite, au moment de sa création recevront en cas de retraite, de décès ou d'invalidité, pour eux ou leurs ayants-droits le $\frac{2}{3}$ du montant prévu par les statuts des caisses de retraite.

Après un échange d'explications entre MM. Seiler et Troillet conseillers d'Etat, Escher et Couchepin président et rapporteur de la Commission, le décret est voté sans opposition.

Traitements des Conseillers d'Etat

Quand bien même on est plutôt affligé en ce moment-ci d'une pléthore de candidats pour le pouvoir exécutif observe malicieusement M. Couchepin, il convient également d'augmenter les traitements des conseillers d'Etat. Avant 1913, les membres du gouvernement touchaient 4500 fr. En cette année on porta ce chiffre à 6000 fr. et en 1918 pour tenir compte du renchérissement croissant de la vie à 7000, et 7500 fr. pour le président. Aujourd'hui la commission propose les chiffres de 10000 et 10500 fr. M. Marc Morand propose 11000 fr. pour le président. Adopté.

Par ce notable relèvement des traitements les hautes fonctions publiques ne seront plus l'apanage exclusif des favoris de la fortune. La rétroactivité déploie ses effets dès le 1er janvier 1920.

Le Conseil d'Etat est invité à présenter prochainement un projet général de revision des traitements des toutes les personnes qui émargent au budget de l'Etat.

Pour le contrôle des denrées alimentaires

Ses services sont trop à l'étroit. Le Conseil d'Etat par l'organe du Département de l'Intérieur qui, dit-il, est talonné par la Confédération, demande un crédit de 150000 fr. pour la construction d'un bâtiment nouveau devisé à 300000 fr., mais dont la moitié seulement incombe à l'Etat. Nous devons nous procurer les locaux nécessaires, la dignité du Valais lui interdit d'avoir constamment recours aux bons offices des cantons voisins. Adopté sans opposition en deux débats consécutifs sur la proposition du conseiller d'Etat Troillet qui a invoqué l'urgence.

Mais spectacle peu édifiant: plus de la moitié de l'assemblée a vidé les lieux, chacun pour vaquer à ses petites affaires particulières. Si on s'avisait de chercher le quorum la lanterne de Diogène n'aurait aucun succès.

Deux objets qui devaient venir immédiatement en discussion sont forcément renvoyés-

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

Cousins germains

par

MARY FLORAN

26

— Quelle fée vous êtes, ma Thérèse, même à distance! Croirait-on que nous avons quitté cette maison depuis plus de deux mois?

Elle eut un sourire heureux:

— Je n'aurais pas voulu qu'elle vous semblât vide et triste après ce charmant séjour à Collonges.

— Vide et triste, quand vous êtes là! reprit-il.

Elle sourit encore:

— Vous êtes très aimable, mais avouez que le cadre à son mérite et son charme?

Père en convint volontiers. Aussi le soir, après le dîner, quand nous fûmes revenus au salon où il s'installa dans son fauteuil préféré, avec, à portée de sa main, les journaux qu'il aime, et, sur lèvres, un bon cigare, il eut une exclamation sincère qui

remplit maman d'aise:

— Certes, nous avons trouvé chez les Pesquaire un accueil charmant, mais qu'on est donc bien chez soi!

Et comme, à ce moment, maman passait derrière lui, il se renversa un peu pour lui demander un baiser qu'elle lui donna sur le front.

Puis elle ajouta gentiment:

— Embrassez donc aussi vos filles! Elles ne semblent pas aussi charmées que nous du retour au foyer; elles n'ont pas, comme à notre âge, le goût du coin du feu.

— Non, fit Lydie, pour cela, non! Une fois par hasard, cela va; mais j'espère bien, cet hiver, n'y point rester beaucoup.

— Je n'ai pas l'intention de vous y calefauter, répondit maman. Pourtant, ma chère petite, je voudrais que tu susses l'y occuper, l'y plaire. Que tu apprisses à te suffire, même en fait de distractions, avec tes personnelles ressources. Car le monde, les réunions, les plaisirs, c'est charmant à votre âge, mais ce n'est pas la vie de tous les jours et, si l'on peut en jouir, il faut aussi savoir s'en passer. Du reste, ajouta maman, voyant un nuage obscurcir le front de ma petite sœur, nous aviserons à te le rendre agréable, ce coin du feu, et même peut-être amusant.

Lydie fit un geste témoignant que ce serait difficile, mais il ne découragea point maman, car elle avait obtenu de papa l'approbation à laquelle elle

tient par dessus tout.

— J'applaudis entièrement à ce que vous dites, Thérèse, et je vous salue même beaucoup de gré de tout ce que vous ferez pour donner à nos enfants le goût de leur intérieur.

On en resta là, mais ce propos m'étonna. Comment savoir gré à une mère de ce qu'elle fait pour ses filles? Il est vrai que papa aime tant maman, qu'il lui est reconnaissant de tout; de vivre, d'être belle, d'être bonne, d'être sa femme, d'être notre mère...

Est-elle heureuse d'avoir inspiré une tendresse pareille!

Notre première soirée rue du Peyrat fut courte. On se quitta de bonne heure. Nous sommes chacune chez nous. Lydie, — malgré la défense, — lit dans son lit. Et moi j'ai voulu noter ici notre retour.

Lyon, 21 octobre.

J'ai fait aujourd'hui un acte d'autorité me permettant d'affirmer ma résolution d'indépendance. Je me suis levée à sept heures. Habillée sans bruit, sans bruit aussi je suis sortie de ma chambre. Mais, avant de quitter l'appartement, craignant que maman ne s'alarmât à mon sujet, j'ai appelé Céline, la femme de chambre, et lui ai dit:

— Si on ne parle pas de moi, inutile de le faire la première, mais si vous voyez qu'on me cherche et qu'on s'inquiète, prévenez que je suis montée à

Fourvières et que je rentrerai vers neuf heures et demie.

Et puis, rapidement, de peur d'être retenue, je me suis enfuie, tenant à mettre mon projet à exécution.

Par le chemin accoutumé, j'ai gagné la « ficelle ». Le jour se levait dans une brume d'automne déjà très fraîche. Je marchais vite, comme toute désorientée, toute craintive d'être seule. J'avais mis ma robe de pensionnaire de l'hiver passé, simple et sombre, mon canotier et une épaisse voilette de dentelle. Elle est encore trop voyante, parce qu'elle est blanche, ces jours-ci, je m'en achèterai une noire, à ramages. Avec cela et un « tailleur » foncé, je passerai partout inaperçue et méconnaissable. Il faut cet incognito pour rassurer mes débuts d'indépendance. A voir que personne ne devine, je me crois une autre, une femme plus vaillante, plus calme, plus ferme que cette pauvre petite Thèle Devaray qui, jusqu'à présent, toujours entourée, aimée, protégée, aurait eu besoin de l'être toute sa vie, et qui, désormais, devra marcher seule dans sa voie.

Je pensais à cela en quittant le petit train pour gagner l'église et, au lieu de monter les marches de la grande basilique, au lieu d'entrer même dans l'ancienne chapelle, si touchante, je m'en fus dans la crypte, souvent solitaire, où se réfugient seulement, parfois, ceux qui veulent prier — et même pleurer, — en toute liberté et en absolu secret.

(A suivre.)

les rapporteurs étant en train de faire une partie d'école buissonnière quelque part.
M. Tabin doit se résigner à donner la parole à MM. Joris et Salzmann pour la monotone lecture de deux nouveaux messages du Conseil d'Etat. L'un d'entre eux constitue, en faveur de la création d'un Sanatorium valaisan une suggestive peinture statistique des ravages de la tuberculose. L'autre concerne un projet de revision des plans cadastraux.

Séance du 19 mai 1920,

Présidence de M. M. Pellissier, président

Elections

De mémoire de chroniqueur nous n'avons guère vu une séance aussi fréquentée. La grande salle du Casino est remplie, tous les sièges sont pris. A la tribune trop exigüe une foule de curieux se pressent. Parmi eux nous distinguons une citoyenne séduisante : une future suffragette ?

Dans cette lumineuse et chaude matinée de mai, au ciel pur lavé par la pluie orageuse de la veille, il y a de l'électricité politique en suspens.

C'est qu'on va choisir le successeur de M. Seiler au Conseil d'Etat et les groupes n'ont pu s'entendre sur un candidat unique. Haut-Valaisans alémaniques — et combien germanophiles, hélas ! — sont aux prises avec les Haut-Valaisans romands de Sierre qui depuis le 16 mai surtout — et pour cause ! — ont toutes les sympathies du reste du canton.

La lutte va s'engager. Les scrutateurs étant absents — l'un est d'eux candidat ! — MM. de Sèpibu et Dallèves sont appelés à les remplacer.

Les bulletins rentrés sont au nombre de 99, la majorité absolue est donc de 50 voix. Vous savez déjà que l'élu a recueilli 64 voix. Avant la fin du dépouillement, quand l'heureux concurrent atteignit la majorité absolue, les bravos crépiterent sur les bancs romands et aux tribunes tandis que les députés des vieux dixains avaient des mines allongées.

Le nouveau conseiller d'Etat M. Joseph de Chastonay, avocat à Sierre doit être âgé de quarante ans environ. Il n'est pas un parlementaire, il n'a jamais fait partie du Grand Conseil. Son père Victor de Chastonay, mort jeune, après avoir siégé de nombreuses années au Conseil national était un des avocats les plus réputés du barreau valaisan. L'élu d'aujourd'hui et avec lui le district de Sierre, prend la revanche de l'échec essuyé aux élections du Conseil national en 1917 où cette candidature ne rencontra pas d'écho en dehors du district au moment de la première élection Petrig.

Son adversaire M. Oscar Walpen, député de Conches, établi à Brigue est le type du politicien du clan démocratique de Brigue. Sans mettre nullement en cause ses capacités, ce nom est souverainement antipathique aux libéraux dont il s'est fait lors des dernières élections au Conseil national l'insulteur grotesque en signant un libelle répandu à profusion dans le Haut-Valais et dans lequel les libéraux étaient représentés comme les pires ennemis de la famille et de la patrie.

Pour beaucoup de députés du Valais romand leur attitude dans cette mémorable élection a été une protestation contre l'indigne conduite du corps électoral haut-valaisan, se laissant conduire aveuglément par un clergé aussi féroce pangermaniste qu'ultramontain, dimanche dernier et il y a quelques mois lors du vote de la R. P.

Le dépit des Haut-Valaisans s'est traduit dans le scrutin suivant : élection du président du Conseil d'Etat. M. Troillet ne réunit que 67 voix sur 98 votants. Trente bulletins blancs sont la protestation des vaincus. Sans les voix de la gauche M. Troillet n'aurait pas été élu au premier tour.

A la troisième opération pour la désignation du vice-président, c'est au tour des Bas-Valaisans de riposter un peu moins virouzeusement. M. Burgener obtient 71 suffrages sur 95 avec 22 bulletins blancs.

Cette manie de voter en blanc persiste en partie dans la nomination du président du Tribunal cantonal. M. Marclay est confirmé par 84 voix sur 97.

M. G. Lorétan est également confirmé à la vice-présidence de la même autorité par 91 voix sur 97. Cet Allemand recueille les voix des Romands unanimes.

Ce qui n'empêche pas qu'un des députés les plus sympathiques du Haut, M. Escher demande la parole pour protester avec véhémence contre le coup de force du Bas-Valais et déclare que lors même que la majorité welsche ne s'opposerait pas au remplacement de M. Zen-Ruffinen au Conseil des Etats par un citoyen de langue allemande, le groupe dont il est le porte parole ne considérerait pas ce geste comme une compensation.

M. Mengis (Viège) parle dans le même sens mais pose cependant la candidature de M. Lorétan pour le Conseil des Etats.

On sait que ce dernier était jusqu'à ces jours passés le candidat des vieux-conservateurs à la succession de M. Seiler. Si cette candidature s'était effacée brusquement devant celle des néo-conservateurs de Brigue c'est que les deux tendances principales qui se manifestent parmi les politiciens haut-valaisans avaient conclu un arrangement comme larrons en foire : aux « Brigands » la succession la succession de M. Seiler aux vieux

celle de M. Zen-Ruffinen. Mais si les curés du Haut-Valais proposent la majorité du Grand Conseil dispose. Au moins on peut le dire cette fois.

Le scrutin est ouvert pour l'élection des députés au Conseil des Etats. Les titulaires sont arrivés à l'expiration de leur mandat bisannuel. Le vote se fait séparément.

M. le colonel Ribordy est confirmé par 67 voix seulement sur 95 votants. Tout un groupe persiste dans sa bouderie en jetant dans l'urne 22 bulletins blancs.

Au second tour de scrutin 96 bulletins sont déposés. La majorité absolue de 49 voix est à peine dépassée par M. Raymond Lorétan qui en obtient 57. Les « blancs » cette fois se chiffrent par 23 unités. Le dépouillement relève une quantité de suffrages éparpillés d'une façon plus ou moins fantaisiste.

M. Lorétan déclare accepter ce mandat. Il en remercie ses collègues, il a un bon mot pour les Bas-Valaisans qui dans ces circonstances spéciales ont néanmoins honoré de leurs suffrages le candidat du Haut (Bravos).

M. Raymond Lorétan, Dr en droit, se classe parmi les jeunes du Grand Conseil. Il représente le district de Loèche dont il est président du Tribunal. Il est également président de Loèche-les-Bains, sa commune d'origine.

Il est le fils du vice-président du Tribunal cantonal, qui fut lui-même pendant dix ans, de 1885 à 1895, député aux Etats pour passer ensuite pendant quelques législatures au Conseil national.

C'est maintenant le moment de compléter le bureau du Grand Conseil par la nomination du second vice-président octroyé à l'opposition.

Celle-ci dans sa réunion de groupe a désigné pour son candidat M. Trottet de Monthey. C'était le tour de ce district, celui de Martigny ayant eu successivement à la présidence MM. C. Défayes et feu Georges Morand.

M. Maurice Trottet est élu par 80 voix sur 91 bulletins rentrés. Quelques voix éparpillées ou blanches.

L'élu remercie au nom du parti libéral-radical et en celui du district de Monthey sur lesquels il reporte l'honneur qui lui est témoigné (appl).

M. Maurice Trottet avocat est né à Monthey en 1878. Il y pratiqua le barreau et entra dans l'administration communale. Aux élections de 1916, il fut porté à la présidence de la municipalité de la petite ville industrielle, en remplacement de M. Delacoste qui venait d'être appelé au gouvernement. Il siège au Grand Conseil depuis 1917 seulement, mais il y conquit bientôt une place en vue en qualité de porte-parole du district de Monthey et pour avoir été appelé à fonctionner dans d'importantes commissions soit comme président, soit comme rapporteur.

M. Trottet est très compétent dans les questions industrielles et commerciales. Il est actuellement vice-président de la Chambre de Commerce. Il sera bien qualifié pour présider aux débats parlementaires.

Après l'élection de M. C. Sauthier au Conseil d'administration de la Banque cantonale. M. le président du grand Conseil prend la parole pour rendre hommage à l'activité déployée par M. Seiler au sein du Conseil d'Etat où il a dirigé pendant dix ans le département des Finances. L'inflexibilité qu'on lui reprochait parfois n'était que de la fermeté inspirée par le souci du bien public. On espère que son éloignement des affaires du pays ne sera que passager.

M. Seiler, qui paraît très ému, remercie l'assemblée législative de la confiance qu'elle lui a accordée pendant son passage au gouvernement.

Banque cantonale

L'intérêt palpitant de la séance est éteint. C'est devant des bancs dégarnis que MM. Mare Morand et Francis Burgener rapportent sur les comptes de la Banque cantonale. Les conclusions de la commission tendant à l'approbation des comptes et à donner décharge aux organes de la Banque sont admises à l'unanimité après un échange d'explications entre MM. Seiler, Zen-Ruffinen, Cina et Couchevin. Les comparaisons statistiques auxquelles se livre M. Zen-Ruffinen, pour critiquer la trop grande élévation des frais généraux n'ont qu'une valeur très relative. Dans cet ordre de choses il est évident que les grands établissements doivent avoir un pourcentage moins élevé que les entreprises plus modestes.

Abolition des pleins pouvoirs

Le décret abrogeant les pleins pouvoirs du Conseil d'Etat, voté le 21 novembre 1919 en premiers débats, est adopté définitivement avec la teneur suivante :

Article unique. — Le décret du 11 novembre 1914 accordant des pleins pouvoirs au Conseil d'Etat pendant la période de guerre est rapporté.

Le Conseil d'Etat reste compétent pour porter les arrêtés nécessaires à l'exécution des prescriptions découlant des pleins pouvoirs de l'autorité fédérale.

Route Sembrancher-Bagnes

La correction de la route Sembrancher-Bagnes — ou l'entretien selon la thèse soutenue opiniâtement par MM. les députés bagnards R. Troillet et Cyr. Gard, nécessite des travaux pressants devisés à 175.000 francs supportés les deux tiers par l'Etat et un tiers par la commune de Bagnes, en vertu

de la loi de 1904 sur les Routes, tout en prévoyant une certaine latitude en faveur de la commune de Bagnes pour s'acquitter de ses obligations. Mais les députés de Bagnes contestent formellement cette obligation et pour s'y soustraire font valoir divers arguments qui ne peuvent convaincre la Haute Assemblée, acquise à la thèse développée par deux spécialistes en la matière, MM. Delacoste conseiller d'Etat et Couchevin président de la Commission.

La proposition de M. Paul Rouiller de faire abstraction de la consolidation du pont de Merdenson, travail jugé superflu pour les exigences modestes du trafic local, n'a pas prévalu.

M. Trottet dépose une motion relative à la conservation et au classement des archives communales et paroissiales.

Elections constitutionnelles

Par 64 voix le Grand Conseil a élu conseiller d'Etat M. Joseph de Chastonay, avocat et conseiller municipal de Sierre, de préférence à M. Walpen, avocat, le fameux président du comité conservateur du Haut-Valais.

Un déplacement de 16 voix eût suffi pour changer le résultat de l'élection. Le parti libéral a été, par conséquent, l'arbitre du scrutin. Son attitude a été conforme au principe démocratique, suivant lequel, dans une république, la minorité doit se soumettre à la majorité. Or, dans l'assemblée plénière du parti conservateur, la majorité des suffrages s'était portée sur M. de Chastonay.

Le scrutin est aussi réjouissant parce qu'il montre que la punition du ciel et des hommes commence à s'abattre sur le président du comité signataire de l'insultant pamphlet par lequel il annonçait aux électeurs que la religion, la famille et la patrie défendaient de voter pour un libéral. Un homme de telle mentalité aurait-il été bien à sa place dans notre gouvernement ? Pourquoi, les Haut-Valaisans se sont-ils obstinés à présenter ce candidat, alors qu'ils en avaient tant de meilleurs, à la candidature desquels les libéraux auraient pu se rallier ?

Echos du 16 mai

Voici, d'après le « Journal de Genève », pour chacun de Etats confédérés, le % de acceptants sur le nombre total des votants :

| Cantons acceptants | Cantons rejetants |
|---------------------|---------------------|
| Vaud 92.9 | Appenzell Int. 49.9 |
| Neuchâtel 84.8 | Zoug 47.5 |
| Tessin 84.5 | Bâle-Ville 47.0 |
| Genève 83.5 | Saint-Gall 45.4 |
| Fribourg 76.7 | Zurich 40.9 |
| Valais 76.0 | Schaffhouse 39.9 |
| Obwald 58.7 | Soleure 39.7 |
| Thurgovie 58.6 | Bâle-Camp. 37.8 |
| Nidwald 57.8 | Argovie 35.2 |
| Berne 53.9 | Glaris 33.6 |
| Grisons 53.1 | Schwytz 23.2 |
| Lucerne 51.7 | Uri 22.8 |
| Appenzell Ext. 50.9 | Suis 56.2 |
| Valais romand 96.4 | |

Le résultat définitif de la votation sur la Société des Nations dans le canton des Grisons donne les chiffres suivants, y compris les voix des militaires : 12,161 oui et 10,802 non.

La chancellerie du canton du Tessin rectifie la nouvelle répandue par la presse disant que, dans le canton du Tessin, le 44 % des électeurs seulement ont pris part à la votation fédérale, en ce sens que dans les listes électorales tessinoises sont inscrits, conformément au droit public tessinois, tous les Tessinois résidant à l'étranger, même en Amérique, de sorte que la participation au scrutin, calculée sur le chiffre des électeurs présents, soit 26,000, est de 73 %.

Outrés de la campagne insolente et déloyale menée contre l'accession à la Société des Nations par les *Freiburger Nachrichten* et le fameux abbé Beck professeur à l'Université, au Grand Conseil fribourgeois M. Glasson député radical de la Gruyère, a interpellé le gouvernement pour demander la révocation de ce fougueux apôtre du pangermanisme.

— Le *Berner Tagblatt* (tas de blagues !) exhale son dépit de la votation du 16 mai par ce trait d'esprit :

En dansant, les Romands conduisent une boucle dans le nez, l'ours renitant sur la route de Paris.

Un calembour sur le général Willie dont le nom est en allemand synonyme de *volonté*.

Que va faire maintenant le général Willie : *Jetzt bleibt es nur ein Willie: nämlich Volkswille!* (Maintenant il n'y a plus qu'une volonté : la volonté du peuple.)

La Suisse compte 950,000 électeurs. Jamais, jusqu'à hier, on n'en avait vu 735,000 se lever pour aller voter. Le vote de 1882 sur la centralisation scolaire, le plus fameux de nos annales politiques, est éclipsé ; il avait mis en ligne 634,000 électeurs. La votation du 2 juin en 1918 sur la question de l'impôt fédéral avait mobilisé 600,000 citoyens ; la loi sur l'organisation militaire, en 1907, en avait mis sur pied 596,000 ; la nationalisation des chemins de fer, en 1898, 570,000.

Une imposante manifestation populaire, renvoyée de lundi à mardi soir à cause de la pluie, bienfaisante mais intempestive en l'oc-

currence et contrariée par elle s'est passée à Sion pour célébrer l'entrée de la Suisse dans la Ligue des Nations. Sur la Planta où l'Harmonie municipale avait conduit les manifestants, discours enthousiastes de MM. Kuntschen, vice-président de la ville de Sion, Henri de Preux ingénieur et notre ami Dr Georges Lorétan, conseiller municipal.

M. Jos. Kuntschen, vice-président de la ville, prend la parole et est l'interprète de la population pour saluer le résultat heureux de la journée à jamais inoubliable du 16 mai. Il dépeint en quelques paroles éloquentes le noble but de la Société des Nations qui réalise notre idéal démocratique, les avantages, surtout moraux, que nous retirerons par suite de notre adhésion au Pacte de Paris. Il proclame, au nom de la ville de Sion, la joie de l'immense majorité des citoyens, mais il ajoute que nous ne devons point garder rancune à ceux qui firent les adversaires de la veille mais leur tendre une main fraternelle pour travailler en commun à la grande œuvre de la paix, de la justice, du droit.

(Bravos prolongés).

M. le Dr Georges Lorétan, conseiller municipal, parle au nom du parti libéral-radical qu'il a l'honneur de représenter et déclare s'associer de tout cœur aux paroles éloquentes que vient de prononcer M. Kuntschen.

Il félicite le peuple de Sion pour le magnifique vote de dimanche : « Tu as montré, s'écrie-t-il d'une voix puissante qui porte au loin, ta maturité politique, ta juste compréhension de la situation, ton bon sens remarquable. Tu as affirmé surtout la puissance de tes sentiments démocratiques ».

A part quelques défections à l'extrême droite et à l'extrême gauche, les trois partis politiques ont marché la main dans la main avec un ensemble superbe ! Ils ont communiqué dans une parfaite conception de leur idéal et de leurs besoins réels. Il salue cette union des partis qui a fait triompher la plus belle des causes.

Il ne m'appartient pas, dit-il, de rapporter en ce moment tous les grands avantages moraux et matériels que nous procurera notre adhésion à la Ligue des Nations, mais permettez-moi de magnifier à cette tribune l'union sacrée des partis.

Cette union est plus que jamais nécessaire et qu'il nous soit donné de contempler à nouveau le beau spectacle de dimanche. La ville de Sion a de grandes tâches à accomplir, surtout dans le domaine social et également dans le domaine politique : notre ville, le cœur du pays, doit devenir une capitale puissante !

Au cantonal également nous avons de grandes œuvres à exécuter et en présence de la crise sociale et des nombreuses difficultés qui se dressent, l'entente entre tous les bons citoyens, sans distinction de partis, s'impose ! Je me plais à reconnaître que depuis quelques décades de réjouissants progrès ont été réalisés mais il reste encore énormément à faire ! Grâce à l'union des partis, si les mains loyales se tendent, notre canton pourrait devenir toujours plus prospère, toujours plus puissant !

Il faut que nos treize étoiles valaisannes brillent d'un plus vif éclat dans la bannière fédérale ! que notre canton devienne un des plus beaux fleurons de la Confédération Suisse.

Vive le canton du Valais.
Vive notre bonne ville de Sion.
Vive notre patrie bien aimée.

(Vifs bravos).

M. Henri de Preux, président du comité conservateur, proposa l'envoi au Conseil fédéral d'un télégramme de félicitations et de reconnaissance, exprimant la joie patriotique du peuple de Sion.

Cette adresse fut votée à l'unanimité.

Pendant que se déroulait cette impressionnante manifestation, les gerbes de feux d'artifice, illuminaient la place et les fusées étincelantes s'élevaient dans la nuit.

Le noyau des opposants à Sierre, Sion et Monthey, provient en grande partie de Suisses allemands — cléricaux ou laïques — établis dans ces localités que des ouvriers qu'on attendait voir prendre le mot d'ordre auprès des chefs socialistes, mais à nombre desquels il faut rendre justice d'avoir marché, le 16 mai, avec les partisans.

Au nombre des ouvriers de la bonne cause qui ont travaillé pour l'accession dans le Haut-Valais, nous devons enregistrer le nom de M. Wirthner, chef du service de ravitaillement à Sion, qui a donné des conférences dans le district de Viège.

Nouvelles étrangères

La crise ministérielle en Italie

M. Nitti, continuant ses pourparlers en vue de résoudre la crise ministérielle en Italie, après avoir eu, hier matin, une longue conférence avec le roi, s'est assuré la participation du parti catholique populaire et des radicaux démocrates au gouvernement. On croit que la constitution du nouveau cabinet pourra être annoncée officiellement aujourd'hui.

Fumez les Cigares FROSSARD

En France

La Chambre française a continué hier, la discussion des interpellations sur les grèves. M. Léon Daudet accuse la C. G. T. d'avoir établi un complot permanent avec les bolchévistes et les Allemands. Un beau tapage accueille l'ancien chef des « Camelots du Roy » et de violentes invectives sont échangées entre la droite et l'extrême-gauche. L'orateur félicite le gouvernement d'avoir déferé les auteurs de ce complot à la justice. Le vacarme recommence. M. Daudet se fait traiter d'assassin sur l'air des lampions, par les socialistes exaspérés. L'incident se complique; un geste de M. Téry, directeur de l'Œuvre, qui est dans la tribune de la presse, ayant été mal interprété, on crie « A la porte ! A la porte ! ».

Le président se couvre et suspend la séance. A la reprise, M. Daudet, poursuivant son discours, met en cause M. Briand qui a déclaré, jadis, que la grève générale était un moyen légal d'émancipation pour le peuple. L'ancien président du Conseil déclare que M. Daudet dénature le sens de son discours, qui date de 1890, et explique qu'il disait, aux citoyens qu'ils avaient à leur disposition un moyen légal de lutter contre ceux qui voudraient leur arracher les libertés publiques.

— On mande de Rome au *Journal de Genève* que le conseil de la Société des nations a désigné M. Gustave Ador comme président de la conférence financière internationale de Bruxelles, qui aura lieu peu après la conférence de Spa.

VALAIS

Exposition d'aviculture et de cun-culture à Sion. — L'exposition cantonale d'aviculture sera ouverte dès samedi matin à 9 h. Cette manifestation d'une des branches les plus intéressantes de notre activité rurale, s'annonce sous les meilleurs auspices, tant par le nombre des sujets exposés: poules, lapins, pigeons, cobayes etc, que par leur sélection. Tous ces sujets en effet sont magnifiques et retiendront l'attention des connaisseurs. L'exposition a été installée au manège, et dans un cadre approprié d'une façon parfaite à cet usage. Une décoration du meilleur goût donne à ce local un cachet artistique des plus agréables. Bref rien n'a été épargné pour que l'exposition de samedi et de dimanche prochain remporte le succès attendu par les organisateurs et les exposants. Pendant les trois jours que durera l'expo-

sition, des concerts seront donnés par la « Cécilia » d'Ardon, par l'« Harmonie » de Sion, par l'orchestre et nos meilleurs sociétés de chant. Dimanche aura lieu un lâcher de pigeons-voyageurs qui ne sera pas un des moindres attraits de cette journée fertile en distractions intéressantes. Et que les gourmets n'aient aucune crainte. Une cantine abondamment pourvue de toutes les délicatesses désirables qu'accompagnent les meilleurs crus de notre vignoble permettra aux estomacs les plus délicats de contenter leurs désirs. Les succulentes raclettes valaisannes font partie également de ce programme qui ne laissera rien à désirer. Que tout le monde se donne donc rendez-vous samedi et dimanche à l'exposition d'aviculture, car elle mérite d'être visitée par tous ceux qui s'intéressent aux volatiles qui peuplent nos basses-cours.

Code de procédure civile

Les résultats par districts pour la votation cantonale du 16 mai concernant la revision du Code de procédure civile auraient dû paraître dans le No de mercredi. Un malentendu est la cause de ce retard d'information. Nos lecteurs voudront bien nous excuser.

| Districts | Oui | Non |
|--------------|-------|------|
| Conches | 597 | 206 |
| Rarogne-or. | 226 | 171 |
| Brigue | 1090 | 293 |
| Viège | 1269 | 393 |
| Rarogne occ. | 721 | 272 |
| Loèche | 1156 | 103 |
| Sierre | 2577 | 48 |
| Hérens | 1310 | 83 |
| Sion | 1710 | 80 |
| Conthey | 1810 | 52 |
| Martigny | 2669 | 108 |
| Entremont | 1695 | 273 |
| St-Maurice | 1441 | 118 |
| Monthey | 1965 | 72 |
| | 20236 | 2272 |

La presque unanimité du peuple a voté la revision. Nous n'aurions jamais osé espérer pareil résultat. Le 16 mai fut un jour heureux sous tous les rapports.

Le dimanche 23 mai. — Nous rendons attentifs nos amis et lecteurs du Bas-Valais qui ont la chance de pouvoir disposer librement de leur dimanche 23 courant qu'il y a représentation et production musicales à Collonges, et que d'autre part la sympathique *Concordia* de Vionnaz organise une Kermesse avec le concours de l'Harmonie de Monthey et des fanfares de Vouvry et des Evouettes. Consultez nos deux précédents numéros. Vous n'aurez que l'embaras du choix.

Monthey. — **Accident mortel.** — M. Louis Diserens, maître d'hôtel à Morgins, citoyen très considéré dans la contrée, qui était descendu à Monthey pour prendre part au scrutin, a perdu son chemin le soir en regagnant Morgins, a glissé et a fait une chute dans un ravin où il s'est noyé dans le torrent. On a retiré son cadavre mardi matin.

Sierre. — **En l'honneur du nouveau conseiller d'Etat.** — Mercredi soir, le nouveau conseiller d'Etat a été l'objet d'une manifestation enthousiaste de la part de la population sierroise. Toute la ville, une foule nombreuse accourue des communes du district ainsi que des notabilités politiques de Sion et d'ailleurs, participaient à la manifestation. Les voix du canon et de la musique soulignaient l'enthousiasme de la foule.

Plusieurs discours ont été prononcés entre autres par M. M. Bonvin président de la ville de Sierre et par le nouveau magistrat très ému qui a remercié le pays de sa confiance et a reporté l'honneur de son élection sur la bonne ville de Sierre.

La note dominante des discours était l'union intime des éléments romands du Valais, les Sierrois veulent être désormais des Bas-Valaisans.

Nous espérons revenir sur cette manifestation civique.

Un nouveau journal. — *L'Industrie laitière*, organe de l'Union centrale des producteurs suisses de lait vient d'être expédié pour la première fois à tous les membres de la fédération valaisanne des producteurs de lait.

Il paraîtra à titre d'essai tous les samedis pendant un an et sera expédié régulièrement et gratuitement à tous les agriculteurs faisant partie de la fédération.

Fédération valaisanne des producteurs de lait.

MARTIGNY

Concert

L'Harmonie municipale donnera un concert demain soir samedi à 8 h. 1/2 sur la Place Centrale.

Programme :

1. *Albert 1er*, marche, Eilenberg.
2. *Si j'étais Roi*, ouverture, Adam.
3. *La Zingara*, mazarka bohème, Ganne.
4. *Samson et Dalila*, sélection sur l'opéra Saint-Saëns.
5. *La Housarde*, valse militaire, Ganne.
6. *Boccace*, marche, Sappé.

Nouvelles diverses

Bonnes vaches laitières

Selon le *Schweiz. Milch-Zeitung* le rapport annuel moyen d'une vache laitière était estimé au commencement du siècle à fr. 410; tandis qu'il est calculé aujourd'hui à fr. 1.000. Les frais de production se sont élevés aussi à plus du double et la production laitière est très variable selon les vaches. C'est ainsi que le journal en question signale dans le Kempthal une vache livrant annuellement 2064 litres de lait, qui représentent aujourd'hui aux prix actuels fr. 722; une autre livre 3415 litres: soit fr. 1195; une troisième 3967 litres: soit fr. 1395; et une quatrième livre 4966 litres: soit fr. 1738. Ces différences oscillent ainsi entre un millier de francs par année: les différences calculées sur le produit de la viande sont par contre beaucoup moins grandes.

Assurance du bétail

Durant l'année 1919, 809.675 pièces de gros bétail et 27.181 chèvres ont été assurées. Les cas de dommages ont été de 21.912; le montant des primes versées de fr. 3.836.182: soit une moyenne de fr. 187 pour le gros bétail et de fr. 35 pour les chèvres. La participation de la Confédération a été de fr. 797.523, celle des cantons de fr. 1.048.825.

La Patrie suisse

C'est un fascicule unique dans son genre comme beauté et variété que le numéro 695 (12 mai) de la *Patrie suisse*; il nous apporte, à propos de l'exposition rétrospective des œuvres du peintre Charles Giron, un vivant portrait de l'éminent artiste dans son atelier, et la reproduction, admirablement réussie, de cinq de ses œuvres; ajoutez-y la reproduction de trois belles affiches illustrées relatives à la votation sur la Société des Nations, un élicé montrant M. Motta, président de la Confédération en tournée de propagande dans le Jura bernois; deux pittoresques vues de la Landgemeinde de Glaris; les portraits de M. le Dr André Mercier, professeur de droit à l'Université de Lausanne, que les événements ont mis en vedette, du grand sculpteur tessinois Vincenzo Vela, du Dr Douček, ministre plénipotentiaire tchéco-slovaque en Suisse; voilà, au total, vingt magnifiques illustrations avec autant d'articles variés. E. B.



Royal Biograph, Martigny

Dimanche 23 mai, à 2 h. 1/2 et 8 h. 1/2 du soir

Le plus beau film de la saison

JUDEX III

Tih Minh

Un grand succès de la maison Gaumont Dans le rôle principal, notre ami René CRESTÉ

Pour les détails, voir les programmes et affiches

VIONNAZ, Dimanche 23 mai

Grande Kermesse

organisée par la fanfare « la Concordia » avec l'aimable concours de l'Harmonie de Monthey, de la musique de Vouvry et de la musique des Evouettes

Attractions - Grands concerts - Tombola moderne Tir au flobert - Jeu des bouteilles - Cantine

BAL SUR PLANCHER

Garage pour vélos et voitures Belle exposition de prix

Ouverture officielle de la fête à 1 heure Cordiale bienvenue

Grande Lutte de Reines

Dimanche 23 mai à 3 h., à la gare de Charrat

Défi lancé par A. Joris à M. U. Vallotton, de Fully

Grand arrivage

BEAUX MULETS SAVOYARDS

ACHAT — VENTE — ÉCHANGE Facilités de paiement

Francis Gollet, Roh et Werlen SION

On cherche à louer de suite

Magasin

avec vitrines, bien situé. — Adresser offres détaillées sous F. Z. 580 N. à F. ZWEIFEL, Agence de publicité, Neuchâtel.

Fête cantonale des Chanteurs valaisans

MONTHEY

On demande des

sommelières

connaissant le service

S'adresser Cantine du Stand, Monthey

Location et vente

Madame Vve Albert DARBELLAY, à Martigny-Bourg, mettra en location, dès 2 h. après-midi, dimanche 23 mai courant, en son café, une **grange-écurie** et remise, sise à Martigny-Bourg.

A cette même occasion, elle vendra la récolte sur plante en foin et regain:

- a) d'un pré de 10 mesures, aux « Millerettes », territoire de Martigny-Bourg;
- b) d'un pré de 12 mesures aux « Petites Bonnes Luites », territoire de Martigny-Ville.

La Brasserie du Cardinal, à Fribourg

recommande sa bière spéciale

Zæhringer-Bock

Bière brune double d'un moelleux parfait Livrable en fûts et en bouteilles

S'adresser à M. L. Nicollat, dépôt, Martigny, et à M. Paul Contat, dépôt, Monthey.

Agriculteurs, Ouvriers,

Fortifiez-vous par les bains. C'est l'hygiène, c'est la santé.

La Baignoire populaire

permet à tout le monde d'en profiter. Point d'installations coûteuses. Elle se place partout sans tuyauterie. Remplissage et vidage automatique au moyen du robinet à pression.

INSTALLATIONS SANITAIRES

J. et L. MÉTRAL Tél. 166 Martigny-Ville

Enchères à Martigny-Croix

L'avocat Pierre Chappaz, à Martigny-Ville, pour dames Couttet et Favret, à Chamonix, exposera en vente, dimanche 30 mai à 1 h. 1/2, à Martigny-Croix, au Café de la Forclaz, différentes propriétés leur provenant de la succession de leur père Jean-Antoine Saudan. Pierre Chappaz, notaire.

A VENDRE

300 litres bonne eau-de-vie de fruits

Pommes de terre à 22 fr. les 100 kg.

un Char à pont à un cheval

PIGNAT, Primeurs, Martigny

A vendre un char de campagne

No 13-14 avec accessoires, le tout presque à l'état de neuf.

Prix avantageux. S'adresser à Vve Marie-Louise Comby, à Saxon.

A vendre un appareil photographique

à l'état de neuf, avec pied, format carte postale.

S'adresser au Confédéré.

A vendre un fort char

avec tous ses accessoires.

S'adresser à Anatole Meunier, Martigny-Ville.

Fûts

Je suis acheteur de petits fûts de transport en bon état, contenance 50, 100, 150 litres environ et assortis, au plus haut prix du jour.

Faire offres à A. ROSSA, Vins en gros, Martigny.

A vendre

Pic-Pic 12 x 16 spider 2 places, 4 places à l'occasion, bonne grimpeuse, prix 6.200 francs.

Adler 10 x 12 spider 2 places, 3 places à l'occasion, bonne grimpeuse, prix 6.200 francs.

Peugeot 12 x 16 carrosserie et camion, charge 600 kg., prix 4.200 francs.

Penhard 14 x 16 camionnette, charge 800 kg., prix 4.200 francs.

Soit 4 voitures, toutes en état de marche et toutes équipées.

Occasions rares

S'adresser Garage Rotschild, rue Rotschild 33 (téléphone 72.85) Genève.

La Graisse comestible mélangée

PROBOL

à base de beurre

sert indistinctement pour cuire, rôtir, et pour la fabrication de la pâtisserie.

Jumelles Longues-vues

des principales marques: Zeiss, Goerz, Leitz, etc., de fr. 20 à 300,

Henri MORET Horlogerie à Martigny Immense choix

A vendre 3000 litres fendant de Chamason 1^{er} choix 1919.

S'adresser à Massard, horloger, Martigny-Bourg.

Chalet

Famille bâloise demande un composé de 5 pièces, de préférence grand chalet déjà habité.

S'adresser sous chiffre 1000 au Confédéré.

On demande un domestique

pour conduire les chevaux et aider aux travaux de la campagne. Entrée et gage à convenir.

S'adresser à Henri Ponnaz, à Lavey-Village.

Domestique

de campagne demandé de suite à Martigny-Ville.

S'adresser au Confédéré.

Monte-charge

d'occasion à vendre de suite faite d'emploi. Charge 1000 kg.

S'adresser à la Distillerie valaisanne, Sion.

A vendre faute d'emploi un vélo d'homme

ayant peu roulé. Prix 170 francs.

S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 30 ct. pour la réponse.

Raphia

à vendre par toutes quantités à 1 fr. 20 le kg.

S'adresser à G. Curdy, agent général, au Bouveret.

Pour la saison

On désire louer petit chalet de 5 lits, de préférence vieux chalet. Offres avec prix sous L 2781 L Publicitas Lausanne.

Break

état de neuf, essieux patente, couvert, avec stores, 6 places, à vendre pour cause double emploi. Prix 850 fr.

S'adresser à Paul Brunner, entrepreneur à Yverdon.

Occasion très bon piano

A vendre de suite pour cause de départ.

S'adresser au Confédéré.

Madame Veuve A. PEDRONI et ses enfants remercient toutes les personnes qui leur ont manifesté de la sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper.

Où aller dîner? le jour de Pentecôte.

Au Restaurant du Stand

Arrêt du tram — MARTIGNY — Téléphone 86

A. MICHAUD, chef de cuisine

Menu à 6 francs

| Dîner | Souper |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Consommé Printanier | Potage Royal |
| Filet de Mostèle à l'anglaise | Traites de rivière Meunière |
| Petits pois nouveaux à la française | Asperges du Valais, sauce mayonnaise |
| Entrecôtes grillées maître d'hôtel | Poulaarde demi-deuil |
| Pommes frites | Glace vanille |
| Meringues Chantilly | |

Cuisine française — Consommations de premier choix

Sulfatages

Chaux hydratée ou moulue prête à être additionnée au sulfate

Chaux en pierres - Chaux fondue

Charles MÉRIO, entrepreneur, Martigny-Bourg

Crédit Siérois S. A., Sierre

Nous payons actuellement :

- sur comptes-courants, 4 %;
- sur carnets d'épargne 4 1/2 %;
- sur nouveaux dépôts à terme :
 - à un an 5 %;
 - à deux ans 5 1/2 %;
 - à trois ans 5 1/2 %.

La Direction.

A vendre une bonne jeune chèvre

avec son cabri. S'adresser à Albert Gay, Martigny-Bourg.

Prêté

L'année dernière une grande bêche marquée A.G., tachée de vernis et non rendue. La personne qui pourrait donner des renseignements à Albert Gay, Martigny-Bourg, recevra une bonne récompense.

Echalas méleze

premier choix, à vendre par toutes quantités. Blancs 12 fr., rouges 24 fr., sur wagon. Adresse : J. Meunier, Martigny.

Installations sanitaires Chambres de bains Toilette :: W.C.

Devis sur demande

J. et L. MÉTRAL
Martigny-Ville

Valaisans qui venez à Lausanne

Rendez-vous au

Café-Restaurant des Chemins de fer

Petit-Chêne 8 - Haut de la rue

Spécialité : Vins du Valais premier choix. Restauration.

Se recommande.

Camille MAYE, propr.
Téléphone 26.

Magasin de PAPIERS PEINTS

Couleurs, Huiles et Vernis

Joseph GUALINO

Av. de la Gare, 22 - MARTIGNY - Téléphone No 145

Gypserie - Peinture - Vitrierie
Verres à vitres et Glaces

Les Banques soussignées de la place de Sion offrent pour les nouveaux dépôts les taux suivants :

| | | | |
|-----------------|---|---|---|
| à 1 an de terme | 5 | 0 | 0 |
| à 2 ans | 5 | 1 | 4 |
| à 3 ans | 5 | 1 | 2 |

Sion, le 20 mars 1920.

Bruttin & Cie

de Riedmatten & Cie.

Banque Populaire Valaisanne

Banque de Sion, de Kalbermatten & Cie

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

Orfèvrerie - Optique - Machines à coudre

Henri MORET

Martigny-Ville

Grand choix de

Montres, Pendules et Réveils
en tous genres

Bijouterie, Bagues, Broches, Chaines,
Médailles, etc.

Alliances or, gravure gratuite
SERVICES DE TABLE, ARGENTERIE

Lunettes et pince-nez

Jumelles à prisme et autres - Longues-vues

Réparations promptes et soignées



Banque Coopérative Suisse

MARTIGNY - SIERRE - BRIGUE

Change

aux derniers cours du jour

Achat et vente

de chèques sur tous pays

Banque Populaire Valaisanne

S. A.

SION

reçoit des dépôts :

| | |
|------------------------|---------|
| en Compte-courant au | 4 % |
| en Carnet d'épargne au | 4 1/4 % |
| à UN an au | 5 % |
| à TROIS ans au | 5 1/2 % |

Le timbre fédéral est à la charge de la Banque
H. SPAHR et A. de TORRENTÉ.

Maurice Corthay

Vins en gros MARTIGNY-BOURG

Garantie pour tout l'été

Vins de premier choix

| | | | |
|-------|------------|----|--------|
| Rouge | ALICANTE | 15 | degrés |
| > | CORBIÈRES | 12 | > |
| > | ROUSSILLON | 11 | > |
| Blanc | MANCHA | 14 | > |
| > | ESPAGNE | 11 | > |

Demandez prix et échantillons

QUINZAINE

Réclame de Pentecôte

BAS

| | | | |
|--|------|------------|-----------------------|
| Bas mousseline noire, pour dames, talon et semelle renforcés | 1.60 | 2.75 | 3.75 |
| Bas mousseline mercerisée avec et sans couture | 4.75 | 5.75 | Qual. supérieure 5.95 |
| Bas de fil avec et sans couture, très renforcés | 5.90 | 6.50 | 7.90 |
| Bas de mousseline blanche, très renforcés | 1.95 | 2.95 | 3.75 |
| Mercurisée, avec et sans couture | 4.50 | 4.75 | 5.90 |
| Bas de fil blanc avec et sans couture | | 6.50 | 7.80 |
| Bas mousseline toutes teintes | 2.95 | 3.95 | 4.50 |
| En fil toutes teintes | 5.90 | 6.50 | 7.90 |
| Bas de soie noirs très renforcés | 7.90 | Qual. sup. | 9.50 |
| En toutes teintes | 9.50 | | 16.50 |
| Bas coton noir pour dames, côte 1 x 1 2 x 2 | | | 1.75 |
| En qualité supérieure, en noir, brun et blanc No 10 | | | 3.75 |
| Bas pour enfants et fillettes, côte 1 x 1 2 x 2, en noir, blanc et brun, à partir de | 1.50 | | |
| plus 25 centimes en plus par grandeur. | | | |

Chaussettes

| | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Chaussettes coton noir et brun, côte 1x1, 2x2 | 0.80 | 1.15 | 1.45 | 1.75 | 2.25 | 2.50 | 2.75 |
| Chaussettes mercerisées, en noir et blanc | 0.80 | 1.15 | 1.45 | 1.75 | 2.25 | 2.50 | 2.75 |
| En qualité supérieure | 2.25 | 3.50 | 3.95 | | | | |

Gants

| | | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|------|---------------|------|------|
| Gants de coton blanc | 2.25 | 2.95 | 3.50 | 3.75 | 4.50 | Soie et coton | 4.95 | 5.90 |
| Gants de soie, blancs, noirs et de toutes teintes | | | | | | | 2.95 | 3.75 |
| Longs gants de soie noire | | | | | | | 1.90 | 2.50 |
| Longues mitaines blanches | | | | | | | 1.95 | |
| Gants de coton, couleurs | 1.50 | 1.75 | 1.95 | 2.25 | 2.75 | 3.25 | 3.75 | |
| Gants de coton, noirs, à partir de | | | | | | | 1.75 | |
| Mitaines pour costumes vaudois | | | | | | | 1.95 | |

Divers

| | | |
|---|--------|-------|
| Ceintures fantaisie, cuir verni et mat | depuis | 2.50 |
| Ceintures unies, noir et couleurs | depuis | 1.90 |
| Ceintures pour enfants, de toutes teintes | depuis | 1.50 |
| Pèlerines et Cols marabout | depuis | 10.50 |
| Grand choix de Cols jabots | 3.90 | 4.90 |
| Cols fantaisie de toutes formes | depuis | 0.75 |

Henry-S. WALTHER & C^{ie}

Anelonnement
Groesch & Greiff S. A. VEVEY

Lessive Schuler
à base
d'ammoniaque et
de térébenthine.

Le bon vieux temps
n'est plus, mais la poudre de lessive Schuler
BLANCA existera toujours. Elle est une
marque de première qualité.

Les meilleurs Vins d'Italie

Félix GALLINO & C^{ie}, Martigny

Maison connue et appréciée des connaisseurs

Qualités extra fines en bouteilles (Récolte 1919)
ASTI SPUMANTE, BARBERA, NEBIOLO, BAROLO

PIÉMONT ouvert pour cafés et pour table

CHIANTI première qualité, marques Taddai, Empoli, en bonbonnes
d'origine scellées

Vin pour familles, à prix très avantageux

Rouge : Montagne et Corbières
Blanc : Panadès et San Severo

VERMOUTH DE TURIN, Manzioli (Haute récompense)

LUY COCKTAIL, apéritif à base de vin du Valais

IMPORTATION DIRECTE Même maison à Laveno (Italie)
Plusieurs prix aux expositions Successeurs de A. Mellé

A vendre à Martigny-Ville

en bloc ou autrement

une maison

d'habitation de deux étages, avec
deux granges et écuries attenantes.
S'adresser à Alfred Farquet.



VOLAILES
pour la ponte, les
meilleures pon-
deuses. Prix cou-
rant gratuits.

M. Marchal
Boncourt
(Jura bernois)

Viande de cheval

Grande baisse

Nous expédions contre rem-
boursement le kilo de

| | |
|---------------------|-------------|
| Rôti 1re sans os | fr. 2.80 |
| Bouilli avec os | > 1.80 |
| Salamis, salamettis | 4.50 et 5.- |
| Saucissons au lard | fr. 4.- |
| Saucisses | > 3.50 |
| Salé et fumé | > 4.- |

Caballus S. A., 2, Lausanne

Téléphone : Boucherie 4098

Domicile 4097

SEMENCES

potagères et fourragères

DESLARZES & VERNAY

Parc Avicole, Sion



Eternit

Couverture excellente

Garantie de 10 ans

même contre la grêle

Revêtements extérieurs de fa-
çades, bon marché et agréables à
l'œil. Revêtements imputrescibles
de plafonds et de parois.

Eternit Niederurnen.

Liqueurs fines

et courantes

de la maison Kübler et Romany

à Travers

Livrables par toute quantité, en

fûts, bonbonnes et en litres.

Ernest BORGEAUD

représentant dépositaire

MONTHÉY.

Echallas

Mélèze rouge 25 fr. le cent

Mélèze blanc 15 fr. le cent

Moulins agricoles, Sion

Nouvelle baisse

sur la viande

Rôti sans os ni charge
 le kg. | fr. 2.80 || Bouilli avec os | | 1.80 |
| Saucissons et saucisses | | 3.50 |
| Salami | | 4.50 |
| Viande désossée pour fumer, sécher ou faire de la char- cuterie | | 2.80 |

Expédié depuis 2 kg. la

Boucherie Chevaline Centrale

Louve, 7 - Lausanne

Maison recommandée

Attention

Il me faut pour Evian :

Sommelières et femmes de cham-
bre stylées ;

Ménage, valet de chambre et

femme de chambre.

Entrée le 10 mai.

Sommelières, femmes de cham-
bre, cuisinières *cordons bleus*, cuis-
inières pour maisons bourgeoises,
bonnes à tout faire, demandées
en tout temps.

Bureau de placement, Bagnes

Balances

A vendre d'occasion 2 balances,

prix avantageux.

S'adresser par écrit sous D

23536 L Publicitas S. A., Lausanne.



"Citroën"

Première marque française

Torpedo 4 places, 10-15 HP, roues

amovibles. Eclairage, démarrage

et avertisseur électriques, moder-
ne, complète : prix avantageux.

Economie : 8 litres aux 100 km.

Agent exclusif :

Payenne, Moudon, Lucens,

Estavayer, Fribourg, Avenches,

Morat, Yverdon.

Louis ISCHY, fabr. Payenne

Catalogue gratis

« Taxi » - Téléphone 35

GARAGE CENTRAL

Avenue de la Gare - Grand'Rue

Lames à plancher

Lames à plafond

Prix exceptionnels

Décaillet frères, Martigny.

Religieuse

donne secret pour

guérir enfant urina-

nant au lit et hémorroïdes. Maison

Burot (K. L.), Nantes (France).

Sage-femme diplômée

M^{me} DUPASQUIER-BRON

Place du Port, GENÈVE

Pensionnaires - Soins médicaux

Prix modérés

Téléphone 42.16

Clinique sur France

Sage-femme diplômée

M^{me} NOCKEMSON

19, Chantepoulet, Genève

(près de la gare). Tél. 76-93. Con-

sultations tous les jours. Soins

médicaux. Reçoit pensionnaires.

Prix mod. Man spricht deutsch.

Règles mensuelles

Remèdes régulateurs contre les

retards mensuels.

Ecrire à H. NALBAN, pharm.,

33, rue du Stand, Genève.

Sage-femme

M^{me} Eberwein-Rochat

8, place Cornavin, Genève

Téléphone 16-17

Entrée Square de Chantepoulet

Mesdames, périodiquement

souffrantes, demandez à la **Société Parisiana**, Genève, sa

méthode mensuelle régulatrice.

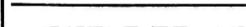
Préservation infaillible. - Cata-

logue gratuit.

CONGO

LE MEILLEUR BRILLANT

POUR LA CHAUSSURE



GRANDS VINS DU VALAIS

J'avise mon honorable clientèle de Monthey et des environs que j'ai ouvert un dépôt

des vins en bouteilles de la maison

ORSAT FRÈRES, Martigny

ce qui me permettra d'en assurer promptement la livraison.

ERNEST BORGEAUD, représentant, Monthey

Bonnes nouvelles!

Je viens de recevoir des Chaussures

à de nouveaux prix réduits.

que voici :

Souliers de travail pour hommes, très solides, ferrés, du No 40 à 47,

au lieu de 33 fr., seulement fr. 29.-

Souliers montants, façon Derby, II semelles, soufflet, bouts, No 40 à 47

> 30.-

Souliers montants, façon Derby, II semelles, soufflet, bouts, No 40 à 47

(supérieurs aux souliers américains de 37 et 38 fr.) > 34.-

Souliers montants, façon Derby, pour dames